

# Environnement

## Les infos de l'AIVE

### Séparez bien

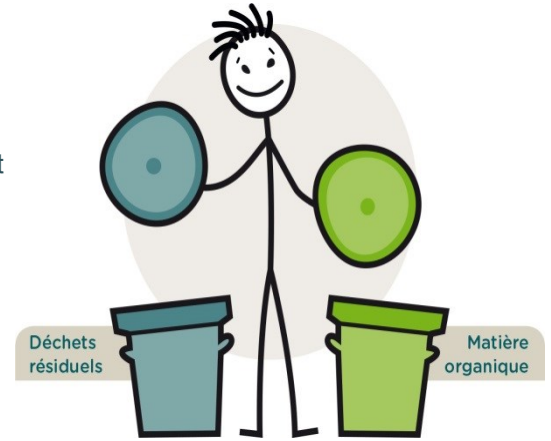
Les poubelles mal triées ne sont pas ramassées. Pour éviter les ennuis, triez les épluchures et restes de repas mais aussi ...

### La nourriture périmée

Enlevez toujours les emballages. Trop souvent, les restes de jambon, de fromage, ... sont jetés avec leur emballage plastique. Pourtant, celui-ci n'est pas biodégradable ...

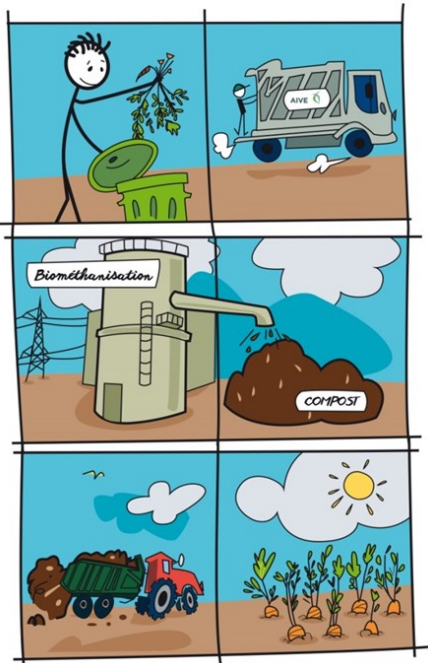
### Les papiers souillés

Les filtres à café, les nappes et serviettes en papier, les essuie-tout, les sachets de thé, les cartons de pizza, ... sont compostables. Jetez-les dans la poubelle "matière organique".



### EMBALLEZ BIEN

Pour que votre poubelle reste propre, utilisez vos vieux sachets de pain, du papier journal ou des sacs bios pour emballer les restes de repas, les épluchures, ... Les sacs en plastique ne sont pas compostables et ne peuvent pas être utilisés.



### Si c'est bien trié ...

Le **biogaz** produit par la biométhanisation de vos déchets organiques est valorisé sous forme de chaleur et d'électricité.

Le **compost** produit grâce à vos déchets organiques est épandu dans les champs où il apporte des nutriments aux cultures de betteraves, de céréales, ...

### Si c'est mal trié ...

Les **coûts** de traitement répercutés aux citoyens augmentent.

Des **résidus** de plastique restent présents dans le compost.

### En 2014, l'AIVE a biométhanisé :

**30 500 tonnes** de matière organique qui ont donné :  
 8 300 000 kWh d'électricité verte  
 (= consommation de 2 370 ménages)  
 23 000 tonnes de compost

### COLLECTE DE JOUETS EN BON ÉTAT

Le samedi 17 octobre prochain, les jouets en bon état seront récupérés dans les parcs à conteneurs au profit des associations locales. La réussite de cette action dépend essentiellement de vos dons. D'avance, merci pour votre générosité.

**Quand ?** Le samedi 17 octobre de 9h00 à 18h00.

**Où ?** Dans tous les parcs à conteneurs.

**Quoi ?** Des jouets complets, en bon état et propres (pas de jouets électroniques ou à piles ni de peluches).

**Pourquoi ?** Pour faire des heureux tout en préservant l'environnement. Les jouets en bon état sont repris par des Maisons Croix-Rouge, des CPAS, des accueils



extrascolaires, des maisons d'enfants, des centres de réfugiés, ...

En tant qu'association, si vous souhaitez bénéficier d'une partie des dons, contactez l'AIVE par E-mail : [dechets@aive.be](mailto:dechets@aive.be) ou par téléphone : +32 63 23 19 73

## HUILES « MOTEUR » OU DE FRITURE, VOUS LES JETEZ OÙ ?



Jeter les huiles « moteur » et les huiles et graisses de friture dans les toilettes, dans l'évier ou l'avaloir, ce n'est pas sans conséquence. En refroidissant, les huiles et graisses se solidifient. Dans les égouts, elles bouchent les canalisations et engendrent des mauvaises odeurs. Elles colmatent les réseaux de collecte et nuisent à l'épuration des eaux.

*Jérôme ANTOINE, technicien d'exploitation à l'AIVE : « Nous devons trop souvent déboucher des canalisations colmatées par des amas de graisses alimentaires. Ce n'est déjà pas très agréable de nettoyer des égouts mais imaginez l'odeur si les tuyauteries sont en plus colmatées avec ce genre de déchets ».*

Les huiles de friture, de cuisson, de vidange de votre tondeuse ou voiture, ... et leurs emballages doivent être déposés au parc à conteneurs ! En pratique :

**Les huiles et graisses de friture** doivent être stockées dans des récipients « alimentaires » en plastique (le verre est interdit), fermés, de maximum 10 litres.

Pour **les huiles « moteur »**, la contenance maximale autorisée est de 20 litres par ménage et par an. Les récipients sont à déposer dans le bac réservé à cet effet, le préposé se chargera lui-même de les vider.



Pour les professionnels, il existe des collecteurs agréés :  
[www.valorfrit.be](http://www.valorfrit.be) pour les huiles et graisses de friture ;  
[www.valorlub.be](http://www.valorlub.be) pour les huiles « moteur ».



Info >>> [www.aive.be](http://www.aive.be)